

PROJET D'AMÉNAGEMENT PYTHON-DUVERNOIS



Compte rendu de la RÉUNION PUBLIQUE

du 20 novembre 2018,
de 18h30 à 20h30,
au centre d'animation Louis Lumière

Environ 200 personnes participent. Sont présents également :

- **Frédérique Calandra**, Maire du 20e arrondissement
- **Jean-Louis Missika**, Adjoint à la maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité
- **Jacques Baudrier**, Conseiller de Paris délégué, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture
- **Joëlle Peyrot**, Directrice Territoriale Nord, RIVP
- **Daniel Schneider**, Directeur de la construction, RIVP
- **L'équipe de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale**, RIVP
- **L'Agence UP**, Clarel Zephyr et Francesca Fontana en charge du projet
- **Les services de la Ville de Paris** : Direction de l'Urbanisme, Agence de l'Écologie Urbaine – Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé

Céline Steiger et Margot Lauzeral de l'agence Ville Ouverte assurent l'animation de la réunion et la réalisation du compte-rendu.

Mots d'introduction

Frédérique Calandra, Maire du 20^e arrondissement. Fin 2014, la Ville de Paris et la Mairie du 20^e arrondissement ont obtenu que le quartier de la Porte de Bagnolet à la Porte de Montreuil fasse partie des 200 quartiers inclus dans le Programme National de Renouvellement Urbain, et bénéficie à ce titre de financements importants pour en améliorer le cadre de vie. Depuis, la Ville de Paris, la RIVP, les services de l'État et les architectes – l'agence BABEL+PRADO puis l'Agence UP – travaillent à l'élaboration du projet. Les échanges avec les habitants ont été intenses entre 2015 et 2017. Ateliers, cafés du projet et rencontres en porte-à-porte ont permis d'élaborer l'avis citoyen, document qui a guidé nos réflexions sur l'avenir du quartier. Cette étape d'élaboration du projet a pris du temps car notre ambition est forte. Il s'agit non seulement d'améliorer les logements mais également de transformer le quartier en profondeur : améliorer la sécurité, l'emploi, les transports, proposer une nouvelle offre de commerces de proximité, faire venir de nouveaux habitants pour créer de la mixité sociale dans les collèges et les écoles.

Jean-Louis Missika, Adjoint à la maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité. Ce soir, la Ville de Paris tient à annoncer une nouvelle importante : les loyers seront maintenus au m² dans le cadre du relogement. Tous les relogements seront par ailleurs effectués dans Paris intra-muros. Plusieurs solutions seront possibles en fonction des souhaits de chacun. Cette décision est un investissement fort de la Ville de Paris, qui s'élève à plus de 10 millions d'euros. La Ville devra en effet rembourser la RIVP pour tous les écarts de loyers.

Depuis le démarrage du projet en 2015, plusieurs études ont été lancées. Le projet s'est affiné au fur et à mesure. Un travail de fond a été mené pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux du projet : quels logements démolir et lesquels conserver ? Comment financer le relogement ? Quelles voies modifier pour améliorer les circulations dans le quartier ? Etc.

La préfiguration du projet est maintenant terminée. Elle a permis de fixer les grandes lignes du projet : un quartier mixte accueillant du logement, des activités économiques, des commerces et des équipements publics, organisés autour d'un parc habité accessible à tous. En 2019, le projet entre dans le concret. Au deuxième trimestre, la Ville saura quels montants seront accordés par l'État pour financer le projet. Fin 2019, la Ville désignera l'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), c'est-à-dire l'opérateur public qui sera le relais de la Ville de Paris pour mener à bien les opérations foncières et les travaux sur l'espace public.

Jacques Baudrier, Conseiller de Paris délégué, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture. Lors du dernier café du projet en juillet, des questions précises ont été posées par les habitants sur le relogement, les loyers, l'organisation du chantier, la prise en compte de la santé dans le projet etc. La Ville de Paris a travaillé très finement sur ces questions et la réunion de ce soir y apportera des réponses. Il s'agit de créer un quartier qui ne soit plus « en dehors de la ville » et qui donne envie de s'y promener, d'y faire ses courses, d'emmener ses enfants jouer dehors etc. De nouveaux équipements sont prévus, parmi lesquels la piscine rue Serpollet qui ouvrira à l'été 2019. La station-service avenue de la porte de Bagnolet, qui génère beaucoup de nuisances, est amenée à disparaître.

Le projet urbain

Rappel des objectifs et des évolutions récentes

Cette présentation rappelle les grandes lignes du projet et ses évolutions récentes, et apporte des réponses aux questions laissées en suspens depuis le café du projet du 2 juillet 2018.

LE PROJET URBAIN DANS SON ENSEMBLE



- | | | |
|--|--|--|
| ① Parc habité dédié au sport, aux loisirs, à la convivialité | ⑤ Couverture légère et partielle du périphérique | ⑨ Barre rue Henri Duvernois (du 2 au 10) réhabilitée |
| ② Reconfiguration des avenues | ⑥ Immeubles d'activités tertiaires | ⑩ Extension du centre d'animation Louis Lumière |
| ③ Tours réhabilitées | ⑦ Nouveaux logements intégrés au parc | ⑪ Végétalisation des rues |
| ④ Immeubles mêlant activités sportives et tertiaires | ⑧ Équipement multisports | ⑫ Nouveaux logements |
| | | ⑬ Piscine (en construction) |

1. Un quartier au cadre de vie amélioré et accueillant de nouveaux usages

La réflexion sur l'amélioration du cadre de vie a tenu compte des avis exprimés dans l'avis citoyen et a abouti au principe de « parc habité » : un grand espace dédié à la nature, au sport et aux jeux, où les circulations sont rendues plus confortables pour les piétons et les vélos (cf. lettre d'information du 19 décembre 2017). Trois séquences sont imaginées pour le parc, de la plus ludique à la plus sportive :

- au nord, au niveau de la prairie, un lieu de sociabilité : des gradins pour s'asseoir, rencontrer ses voisins, organiser des événements de quartier
- plus au sud, au niveau des terrains de tennis actuels, un espace plutôt dédié aux jeux et aux loisirs pour tous les âges : tennis de table, balançoires, dessins au sol pour jouer, talus pour faire de l'escalade, estrade pour danser, etc.
- à l'extrémité sud, une séquence plus sportive : le projet conduit à la réduction du terrain de grand jeu en un demi-terrain. (mais des options sont à l'étude pour reconstituer ce terrain de grand jeu dans le centre Louis Lumière, à la demande des élus), boucle « santé » pour faire de la course à pied, du vélo, de la marche, du parkour etc. D'autres équipements pourront être associés, dans l'objectif de permettre une diversité d'activités et un usage quotidien pour tous les habitants et usagers du quartier.

Les terrains de tennis supprimés seront reconstitués dans la « tour de sport » au sud du quartier, un bâtiment qui permettra de pratiquer en toute saison.

Le dessin précis des espaces publics et les activités qui pourront s'installer dans le parc devront être affinés par l'aménageur, en concertation avec les habitants et les usagers du centre sportif Bagnolet. La gestion de ces espaces relèvera des services de la Ville de Paris.



Figure 1. Illustration d'un aménagement possible du futur parc habité. Les grilles du centre sportif ont été remplacées par des limites végétales. Les habitants et usagers du quartier peuvent circuler librement et facilement dans le parc. En fond de perspective, on aperçoit les tours réhabilitées, les mercuriales ainsi que les nouveaux bâtiments d'activités, qui accueillent des commerces et terrasses de café en rez-de-chaussée.



Figure 2. Illustration d'un aménagement possible de la future entrée de quartier depuis l'Avenue de la Porte de Bagnolet. La rue Louis Lumière n'est plus une frontière, elle s'inscrit dans le prolongement du parc. Les habitants des HBM profitent également du parc. Les nouveaux locaux commerciaux donnent directement sur la rue Louis Lumière et l'avenue de la Porte de Bagnolet et participent à l'animation de l'entrée de quartier.



Figure 3. Le futur schéma viaire donnera la priorité aux piétons et aux vélos :

- Redressement de la rue Henri Duvernois et aménagement en zone de rencontre le long du parc habité, pour desservir les logements et les immeubles d'activités.
- Rue Louis Lumière transformée en zone de rencontre au niveau de l'entrée de quartier et mise à sens unique entre les rues Serpoullet et Louis Ganne, pour éviter que la rue ne soit utilisée comme raccourci par les automobilistes qui circulent boulevard Davout.
- Rues Louis Ganne et Jean Veber pacifiées et intégrées au parc habité (plantations, trottoirs élargis etc.)

2. Des logements plus agréables à vivre et protégés des nuisances du périphérique

Aujourd'hui les espaces verts et les équipements sportifs sont à l'intérieur du quartier, un peu isolés derrière la longue barre rue Joseph-Python. Reconstruire une bande de logements le long de la rue Louis Lumière et n'installer que des bâtiments de bureaux côté périphérique aurait maintenu l'isolement du parc et des trois tours réhabilitées. Le projet prévoit au contraire d'ouvrir le parc sur la rue Louis Lumière, afin qu'il profite également aux logements HBM et qu'il devienne un lieu d'animation et de passage toute la journée, en semaine et le week-end. Les immeubles de bureaux construits le long du périphérique feront écran et protégeront l'intérieur du quartier de la pollution. Les logements seront construits dans une seconde bande, protégés des nuisances par les immeubles de bureaux. Ils seront orientés plein ouest et donneront directement sur le parc. Le week-end, quand les bureaux seront vides, les commerces et les logements apporteront toujours du flux et de l'animation dans le parc.

Les trois tours seront réhabilitées en profondeur et protégées du bruit et de la pollution grâce à des bâtiments écrans innovants (cf. figure 5), accueillant des activités économiques et sportives. Les travaux permettront de créer des logements traversants, de mettre les chambres au calme et de créer des jardins d'hiver servant à la fois de protection contre la pollution de l'air et de pièce en plus pour les habitants. L'ambition est d'arriver à une qualité qui soit celle d'un logement neuf.

Les travaux seront réalisés d'ici 4 à 5 ans. D'ici-là, la circulation sur le périphérique aura diminué avec l'extension de la zone de circulation restreinte (ZRC). Les véhicules les plus polluants auront l'interdiction de circuler sur le périphérique.

Au point de vue environnemental, la Ville souhaite que l'ensemble du projet des Portes du 20^e soit exemplaire. Un appel à projet international a été lancé Porte de Montreuil pour encourager les projets innovants à faible émission de gaz carbonique. C'est dans cet esprit qu'est pensée la réhabilitation des tours. De plus, une étude est en cours pour transformer l'échangeur de la Porte de Bagnolet, réduire la circulation et créer une liaison plus apaisée avec Bagnolet. Les villes de Montreuil et de Bagnolet sont associées aux réflexions et une réunion s'est tenue le 20 novembre dernier dans l'une des tours mercuriales en présence des élus des trois communes. Comment recréer un morceau de ville au niveau de l'échangeur ? C'est le défi à relever pour améliorer la qualité de vie des habitants.

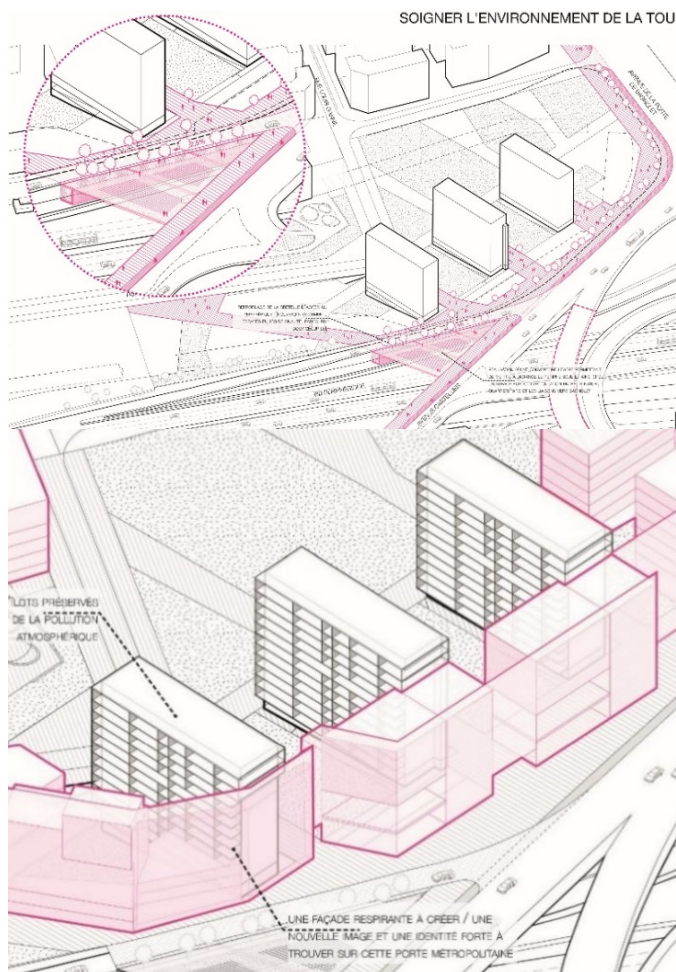


Figure 4. L'avenue Cartellier sera transformée en rue parisienne, desservant les logements des trois tours et les futurs bâtiments d'activités. Les trottoirs (en rose sur le plan) seront élargis et la piste cyclable réaménagée pour sécuriser les parcours piétons et cyclistes. Pour éloigner la circulation du quartier, il est prévu de retarder le départ de la bretelle d'accès au périphérique et de créer une couverture légère au-dessus du périphérique (cf. zoom en haut à gauche ci-contre).

Figure 5. Des bâtiments écrans innovants, accueillant des activités économiques et sportives pour protéger les tours des nuisances du boulevard périphérique



Figure 6. Illustration d'un aménagement possible de l'avenue Cartellier. La piste cyclable est bien différenciée de la chaussée, les trottoirs sont élargis et plantés, le piéton circule au pied des nouveaux bâtiments écran et peut voir en transparence les activités qui s'y déroulent. L'entrée de quartier devient plus animée et plus sécurisée.

3. Un équilibre entre préservation de logements sociaux et création de nouveaux logements

La réflexion sur la question du logement a été guidée par trois objectifs :

- Préserver une offre de logements très sociale sur le quartier qu'il serait difficile de retrouver en cas de démolition/reconstruction.
 - ➔ Le maintien et la réhabilitation de 322 logements, dont ceux des trois tours, répondent à cet objectif.
- Diversifier les statuts et typologies de logements pour élargir l'offre sur le quartier.
 - ➔ En découle la construction d'environ 400 à 450 nouveaux logement. Parmi eux, des logements en accession à la propriété, du locatif privé et une reconstitution de logements sociaux. Le projet veillera à proposer des typologies plus diversifiées que celle des logements actuels, qui sont pour la plupart de petits logements (F2 / F3).
- Donner la possibilité aux habitants qui le souhaitent d'être relogés sur le quartier.
 - ➔ La Ville de Paris a obtenu une dérogation auprès de l'État pour construire environ 30% de logements sociaux parmi les nouveaux logements, ce qui représente une centaine de nouveaux logements sociaux.

La question de la démolition a été abordée en plusieurs étapes. La Ville a d'abord fait le choix de démolir les logements les plus exposés aux nuisances, c'est-à-dire tous ceux en contact direct avec le périphérique : les 124 logements de la rue Henri Duvernois, pour lesquels la décision est prise depuis longtemps, le 15 rue Henri Duvernois et les immeubles dits « Thurnauer » le long de l'avenue Cartellier.

Pour les logements de la rue Joseph-Python et le porche au 12 rue Henri Duvernois, la réflexion s'est déroulée en deux temps :

- La démolition du porche, point noir du quartier, répondait à des attentes fortes de la part des habitants
- La réhabilitation de la barre de part et d'autre du porche a été étudiée. Le maintien de la barre rue Joseph-Python, du 3 au 16, aurait été très coûteux car il aurait fallu reprendre les halls qui ne sont pas accessibles de plein pied et ajouter des ascenseurs pour desservir les étages, supprimant ainsi quelques logements. Il a donc été décidé de ne réhabiliter que la partie sud de la barre, du 2 au 10 rue Henri Duvernois, et de démolir la partie nord, du 3 au 16 rue Joseph-Python.

Bilan :

Sur les 628 logements existants :

- 306 logements démolis, dont les 124 logements de la rue Henri Duvernois
- 322 logements réhabilités

Entre 400 et 450 nouveaux logements

4. Où en est-on ?

Début 2019 :

Lancement de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour recenser les besoins des locataires
Désignation d'un aménageur. Il s'agira d'une société publique, désignée par la Ville de Paris et l'ANRU pour aménager le quartier.

Les premiers travaux sur l'espace public seront également lancés en 2019 :

- Au niveau de la Porte de Montreuil, les rues Louis Lumière et des Docteurs-Déjerine seront réaménagées.
- À Python-Duvernois, la plaine de sport pourra être préfigurée avec la suppression des grilles, afin de faciliter les parcours à l'intérieur du quartier et l'accès aux terrains de sport.

Fin 2019 : entrée en phase opérationnelle

Délibération au Conseil de Paris

Création de la ZAC, outil qui permettra de mettre en œuvre le projet de manière concrète.

2020 :

Démolition des 124 logements de la rue Henri Duvernois

2020-2023 :

Construction bureaux, logements et tour de sport

Démolition des barres Thurnauer

2022-2024

Travaux de réhabilitation des tours

Le relogement

Niveau de loyer, localisation, déménagement : mise au point

Tous les relogements se feront dans Paris intra-muros, sauf demande contraire exprimée par les locataires. Les loyers seront maintenus au m² pour l'ensemble des ménages. Que leur logement soit concerné par une démolition ou une réhabilitation, tous les locataires devront être relogés. Sur ce point, le projet a évolué depuis le dernier café du projet. Après réflexion, il a été décidé que les travaux de réhabilitation de la barre rue Joseph-Python seraient trop lourds pour que les locataires restent chez eux, comme pour les trois tours.

La RIVP ne pouvant reloger l'ensemble des locataires sur son patrimoine, la Ville de Paris a mobilisé l'ensemble des bailleurs. Les locataires pourront donc être relogés dans le parc RIVP ou dans le parc d'un autre bailleur. Pour celles et ceux qui souhaiteront un relogement dans le quartier, il faudra attendre les premières réhabilitations et la livraison des premiers logements neufs, prévues à partir de 2023.

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) a été lancée début janvier 2019. Elle sert à recenser les besoins des locataires en vue du relogement. L'enquête sociale sera menée foyer par foyer et les informations recueillies seront confidentielles. Jusqu'à trois propositions de relogement seront faites à chaque locataire.

L'équipe dédiée à la MOUS est présente sur place, dans le local du 12 rue Henri Duvernois. Elle effectue également des visites à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. L'enquête se déroulera dans la mesure du possible en journée. Pour les personnes qui travaillent, les prises de rendez-vous se feront majoritairement le soir en semaine, et ce n'est qu'à titre exceptionnel que la RIVP autorisera des rendez-vous le samedi matin. Des dispositions particulières seront prises pour les personnes âgées, isolées ou avec un handicap. L'équipe MOUS est composée de :

- Leila LALAM, responsable du service liaison sociale
- Latifa MEJDI et Inès CHARNI, chargées de relogement, équipe présente sur place
- Otis AIMABLE, responsable technique de secteur

Les locataires ont été informés par courrier mi-décembre de toutes les modalités de l'enquête sociale.

Échanges avec la salle

Les échanges avec la salle sont organisés par thématiques pour une meilleure lisibilité.

Les questions relatives au projet urbain

- *(Un enfant) Retrouverons-nous dans le futur parc les jeux existants, en particulier la tyrolienne ? Pour l'instant celle-ci est cassée.*

Frédérique Calandra, maire du 20^e arrondissement. Sur les jeux, nous organiserons des ateliers de concertation avec les enfants et les adolescents. D'ici-là, je note qu'il faut réparer la tyrolienne.

- *Je ne comprends pas comment les bâtiments de bureaux protégeront le quartier de la pollution. Ce qu'il faut c'est une barrière végétale, une coulée verte entre la porte de Bagnole et la porte de Montreuil pour qu'on puisse respirer. Des bureaux sont déjà construits tout le long du périphérique et séparent Paris de la banlieue.*

Frédérique Calandra. La Ville de Paris a mené des études pour mesurer l'impact du projet sur le niveau de pollution. Les résultats montrent que les bâtiments de bureaux le long du périphérique et les bâtiments écrans sur l'avenue Cartellier, derrière les tours, auront un impact significatif sur la pollution aérienne à l'intérieur du quartier et protégeront efficacement les logements. Ces bâtiments auront aussi un impact positif sur le niveau de bruit et l'impact visuel du périphérique.

La Ville s'est fixé des objectifs en termes de plantation d'arbres. Le 20^e arrondissement est celui qui en a le plus bénéficié dans la mandature. Néanmoins, entre la Porte de Bagnole et la Porte de Montreuil, il y a toujours beaucoup de goudron et une succession de terrains sportifs qui ne laissent pas l'eau s'infiltrer dans le sol. Dans ces conditions, la végétation et les arbres ont peu de place pour se développer. Le projet des Portes du 20^e est l'occasion de renforcer la place de la nature dans le quartier. Nous souhaitons végétaliser et planter des arbres partout où c'est possible, à l'intérieur du futur « parc habité », dans les équipements sportifs et tout le long de la rue Louis Lumière. Porte de Montreuil, un jardin est également prévu.

Jean-Louis Missika, Adjoint à la maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité. Pour qu'un quartier vive bien, qu'il soit animé, il doit accueillir une diversité d'activités dans un périmètre suffisamment restreint pour que tous les usagers se croisent : habitants du quartier, salariés des bureaux, clients des commerces et usagers des équipements publics. Cette diversité est aussi essentielle pour les commerces, en particulier les commerces de bouche, tels que les bouchers ou les poissonniers. Pour qu'ils s'installent et restent dans le quartier, il faut qu'ils aient du passage toute la journée. Une combinaison de logements et d'activités leur permettra d'étendre leur zone de chalandise.

Jacques Baudrier, Conseiller de Paris délégué, chargé des questions relatives aux constructions publiques, aux grands projets de renouvellement urbain et à l'architecture. Cette mixité fonctionnelle est portée par la Ville depuis le lancement du projet et demandée par les habitants dans le cadre de la concertation. L'implantation d'emplois est par ailleurs un enjeu identifié dans l'est parisien. Nous faisons face à un déséquilibre entre la localisation des emplois et des logements, les premiers étant en majorité situés à l'ouest et les seconds à l'est. Ce déséquilibre est en partie responsable de la saturation des transports en commun. Faire venir des activités et des emplois à Python-Duvernois comme à Bagnole ou Noisy-le-Grand participe à rééquilibrer l'aménagement de l'Île-de-France et aura un impact positif sur la situation des transports publics. Par ailleurs, le projet urbain prévoit la réalisation d'un véritable parc sportif de 3 ha, très végétalisé, qui sera en réseau avec le square Séverine, le square Léon-Frapié et le parc des Guillauds à Montreuil. Le projet prévoit également de renforcer la végétalisation des talus du boulevard périphérique et de créer des espaces verts protégés en cœur des îlots construits et entre les tours.

- *De la Porte de Bagnolet à la Porte de Montreuil, il va y avoir des travaux pendant plusieurs années. Les logements Paris Habitat vont également être réhabilités. Avez-vous pensé aux nuisances engendrés par ces travaux et à la tranquillité des riverains ?*

Caroline Wajsfelner, Direction de l'Urbanisme. Des mesures spécifiques seront prises pendant les travaux par les maîtres d'ouvrage et l'aménageur afin de limiter autant que possible les nuisances dues aux chantiers. Une charte travaux sera rédigée et imposera des obligations en la matière. Il s'agira par exemple d'arroser lors d'éventuelles productions de poussières afin que celles-ci ne se diffusent pas, d'éviter les travaux bruyants aux heures de sieste des enfants (notamment quand il y a des équipements petite enfance à proximité), de réguler la circulation des camions en favorisant le réemploi de matériaux, de prévoir un affichage des phases de travaux et des lettres d'informations régulières. Toutes les mesures prises pour atténuer les nuisances pendant les travaux seront présentées dans l'étude d'impact puis approfondies par le futur aménageur dans le cadre de sa mission de coordination des travaux.

Les questions relatives au relogement

Où ?

- *Si une centaine de nouveaux logements sociaux sont créés mais que 200 personnes veulent rester, comment fait-on ? Quels sont les critères de choix ?*
- *Je vis seule dans l'une des tours concernée par la réhabilitation et je souhaite retrouver mon logement à la fin des travaux.*
- *Des personnes seules occupent des trois ou quatre pièces. Pourront-elles retrouver le même logement, au même étage ?*
- *Si j'ai bien compris, tout le monde va devoir déménager au moins une fois ou deux fois, mais s'il n'y a qu'un déménagement, ce ne sera pas dans le quartier.*
- *Où seront relogées les personnes âgées ?*

Jacques Baudrier. Le relogement suscite des questions et des inquiétudes légitimes. Il existe un précédent dans le quartier avec le relogement des 124 familles de la rue Henri Duvernois, en voie d'achèvement. Cette étape s'est bien passée et nous avons pu répondre aux attentes des familles. Nous observons généralement que certaines saisissent l'occasion du relogement pour quitter le quartier et se rapprocher de leur famille ou de leur travail, tandis que d'autres souhaitent rester à proximité. En plus des 322 logements qui seront maintenus et réhabilités, nous avons obtenu de l'ANRU une dérogation pour construire une centaine de logements sociaux parmi les futurs logements du quartier. À compter de 2023, ces logements seront mobilisés dans la mesure du possible pour reloger sur place les personnes qui le souhaitent. Compte tenu de ce qu'on a observé pour les 124 familles rue Henri Duvernois, nous estimons que cet équilibre entre logements réhabilités et nouveaux logements nous permettra de répondre aux demandes de celles et ceux qui souhaitent rester dans le quartier.

Frédérique Calandra. Aujourd'hui nous avons des familles à la rue, avec des enfants, et nous avons du mal à les loger. Une personne seule dans un « 4 pièces », ce n'est pas normal. Le logement social est soumis à des règles que nous devons respecter. Dans le cadre du relogement, les typologies proposées seront adaptées à la composition du ménage. Certains sont en situation de sous-occupation et pourraient occuper un logement plus petit, d'autres sont en situation de sur-occupation, se sentent à l'étroit et auraient besoin d'un plus grand espace. L'enquête sociale permettra de déterminer les besoins de chacun en fonction de sa situation.

Joëlle Peyrot, Directrice Territoriale Nord, RIVP. Pour les personnes âgées, les dossiers seront traités de la même manière que pour les autres locataires. Si elles sont seules et qu'elles ont besoin d'être accompagnées, l'équipe de la MOUS sera en mesure de les aider. L'équipe travaille avec le service liaison sociale, habitué à gérer ce type de situations.

Comment ?

- *Quel sera le rôle de l'amicale de locataires dans le processus de relogement ? Un appartement témoin sera-t-il mis en place ? Les architectes seront-ils présents dans le quartier pour parler du projet ?*
- *Vous dites que ceux qui le souhaitent pourront revenir dans leur logement. Mais parallèlement vous dites que chaque cas sera réétudié, j'aimerais comprendre.*
- *J'ai vu qu'une plateforme d'échanges de logements sociaux avait été mise en place au sein de la Ville de Paris. Quelles sont les conditions dans notre cas ?*

Joëlle Peyrot. La rencontre de chaque locataire et l'évaluation des besoins au cas par cas est une obligation faite aux bailleurs dans le cadre d'un processus de relogement. Nous ne pouvons pas connaître les souhaits de chaque famille à l'avance. L'enquête nous donnera une vision très précise du nombre de ménages qui souhaite rester, partir, des besoins et des situations propres à chacun.

Le dispositif « Echanger-habiter » mis en place récemment sur Paris permet, sous réserve du respect d'un certain nombre de critères, des échanges à l'initiative des locataires sur le patrimoine de 12 bailleurs sociaux volontaires. Le site de Python-Duvernois a été exclu du patrimoine pouvant être échangé dans la mesure où une partie est vouée à la démolition et où l'autre partie doit être réhabilitée dans les années à venir.

Le local du 12 rue Henri Duvernois sera le point central des échanges avec la RIVP pour toutes les questions relatives au relogement. L'amicale de locataires y sera la bienvenue.

Quand ?

- *J'habite rue Joseph-Python, dans la partie de la barre qui sera démolie. Quand devrai-je déménager ?*
- *Nous approuvons la démolition du 15 rue Henri Duvernois et du porche. Il faut que tous ceux qui souhaitent partir puissent le faire rapidement.*

Caroline Wajsfelner, Direction de l'Urbanisme. Le calendrier que nous vous présentons est prévisionnel. Un aménageur sera désigné début 2019 et sera chargé d'approfondir le phasage des travaux et de préciser le déroulement des opérations. Nous pourrons alors revenir vers vous avec un planning plus précis et actualisé. Ce que nous savons c'est que ceux qui veulent déménager dans un autre quartier pourront partir plus rapidement. Pour ceux qui veulent rester dans le quartier, ce sera un peu plus long car ils devront attendre que les logements soient reconstruits.

Joëlle Peyrot. Il reste neuf locataires à reloger sur les 124 logements de la rue Henri Duvernois. La démolition de ces logements est prévue pour 2020. L'enquête sociale commencera auprès des locataires des immeubles Thurnauer et des tours. Ceux qui souhaitent partir pourront déménager les premiers. Pour ceux qui souhaitent rester, il faudra attendre la construction des premiers logements, d'ici 2023. Sur les tours, nous proposerons sans doute des déménagements temporaires pour ceux qui veulent revenir dans le quartier après la réhabilitation.